



Arrêt maladie suite congé maternité

Par **Carolinefoiret**, le **29/02/2024** à **16:42**

Bonjour,

Une salariée a été en arrêt maladie de plus de 90 jours (convention syntec) puis en congé maternité. Suite à son congé maternité, elle est de nouveau en arrêt maladie. On ne la paie pas car cela fait plus de 90 jours d'arrêts maladie sans avoir travaillé.

Elle doit reprendre le travail le 05 mars et a posé des 5 jours de congés payés. Si elle est de nouveau en arrêt maladie sans avoir repris le travail et après les jours de congés payés, est ce qu'on lui doit le maintien de salaire ?

Merci de votre aide

Par **miyako**, le **01/03/2024** à **11:32**

Bonjour,

Il faut regarder ce que dit la convention collective et l'accord de prévoyance .

En cas de maintien de salaire ,vous pouvez demander une visite de contrôle par un médecin agréé.

Cordialement